

EDITION DU VENDREDI 14 MAI 2024

RUBRIQUE :

INSTITUTIONS ET TERRITOIRE

Commune de Cossonay

Plan d'affectation cantonal (PAC) valant permis de construire n°354 « Grand Verney 3 »

Extension de la décharge de type B de Grand Verney

Enquête publique

Conformément aux dispositions des articles 11, 13 et 109 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC ; BLV 700.11), de l'article 69 de son règlement d'application du 19 septembre 1986 (RLATC ; BLV 700.11.1) et des articles 22 et 24 de loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 (LGD ; BLV 814.11), le Département des institutions et du territoire soumet à l'enquête publique :

- **le plan d'affectation cantonal (PAC) valant permis de construire n° 354.**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1)**
- **un rapport d'impact sur l'environnement selon les articles 7 et 15 de l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE ; RS 814.011)**
- **le règlement d'application du 25 avril 1990 de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RVOEIE ; BLV 814.03.1), pour le plan d'affectation cantonal (PAC) valant permis de construire n° 354.**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au service technique de la commune de Cossonay (rue Neuve 1, case postale 31, 1304 Cossonay), à la Direction générale du territoire et du logement (avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne) ainsi qu'auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE, Maison de l'environnement, avenue de Valmont 30B, 1014 Lausanne),

du 17 mai au 18 juin 2024 inclusivement

où les intéressés peuvent en prendre connaissance. **Les pièces sont également disponibles à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-d-affectation-cantonal/mises-a-lenquete>.**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête au service technique de la commune de Cossonay (rue Neuve 1, case postale 31, 1304 Cossonay), et à la Direction générale de l'environnement (DGE, Maison de l'environnement, avenue de Valmont 30B, 1014 Lausanne), ou adressées par pli recommandé directement à la Direction générale du territoire et du logement (avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.



Les représentants de la Direction générale de l'environnement (DGE) et de la Direction générale territoire du logement (DGTL), ainsi que de la future entreprise exploitante se tiendront à disposition du public **pour répondre aux questions** le mercredi 29 mai de 18h à 20h à la salle A de Cossonay (rue Neuve 1, 1304 Cossonay).

Direction générale du territoire et du logement